

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Capacité : 160 personnes

RÉSIDENTS DE LA COMMUNE :

Acompte : 110 euros

Week-ends et jours fériés : 220 euros

Journée en semaine : 65 euros

ÉTRANGERS À LA COMMUNE :

Acompte : 250 euros

Week-ends et jours fériés : 500 euros

Journée en semaine : 65 euros et si utilisation de la cuisine : 130 euros

SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE :

Location gratuite pour réunion de travail. Pour les manifestations payantes, participation de 50 euros pour les frais de fonctionnement.

Une location gratuite par an

SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS ÉTRANGÈRES À LA COMMUNE :

Week-ends et jours fériés : 350 euro Acompte : 150 euros

Journée en semaine : 65 euros et si utilisation de la cuisine : 130 euros

CONDITIONS D'ACCÈS :

*** contrat de location dûment signé par les deux parties

*** règlement intérieur de la salle dûment signé par le bénéficiaire

*** attestation d'assurance « responsabilité Civile » fournie par le locataire

*** règlement du prix de la location

*** versement des chèques de caution :

-salle : 400 euros

-clés : 120 euros

-ménage : 150 euros

-vaisselle : 40 euros

*** remise des clés et état des lieux entrant le vendredi à 18 heures

*** retour des clés et état des lieux sortant le lundi avant 9 heures